

**PARCOURS DE PROFESSIONNALISATION**  
**« BATIMENT-CONSTRUCTION »**

**Accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées :  
formation prise de poste des agents des services instructeurs CCDSA**

**Pour vous inscrire :** <http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/> et cliquez sur « rechercher et s'inscrire » OU via le lien indiqué sur la page « **identification des formations** » :

**Aide sur l'inscription en ligne** [ici](#)

Cette action fait partie du parcours de professionnalisation « Bâtiment-Construction » mis en œuvre par la DGALN pour les agents en poste sur ces missions.

Vous trouverez en annexe l'ensemble des actions du parcours avec le lien intranet : [http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/les-parcours-de-professionnalisation-a11372.html?id\\_rub=4389](http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/les-parcours-de-professionnalisation-a11372.html?id_rub=4389)

Vous pouvez consulter les offres de formation de la DGALN sur le site intranet : <http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/l-offre-de-formation-pour-les-services-r4388.html>

Vous pouvez consulter l'ensemble des offres de formation ministérielles sur le site intranet du CMVRH : <http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/>

**QUAND ?**

les dates, lieux des formations et dates limite d'inscription figurent sur la page « **IDENTIFICATION DES FORMATIONS** »

**OÙ ?**

**Cette formation se déroulera en présentiel**

Elle est organisée par les CVRH suivants :

**Tours ,Aix-en-Provence et Nancy**

**vos contacts à la DGALN**

Maîtrise d'ouvrage : DHUP / QC1  
Chef(fe) de projet :p/i Hélène BERTIC  
(Adjointe cheffe de bureau QC1)  
[helene.bertic@developpement-durable.gouv.fr](mailto:helene.bertic@developpement-durable.gouv.fr)

DGALN - Sous-direction des ressources humaines et des compétences  
Véronique GUIBOUX – Cheffe de projet au pôle développement des compétences

**vos contacts au CVRH**

figurent sur la page  
« **IDENTIFICATION DES FORMATIONS** »

**les objectifs de la formation**

Cette action de formation devra permettre aux agents concernés nouvellement affectés sur leur poste d'acquérir les connaissances essentielles relatives à l'accessibilité des personnes handicapées : notions sur les différents types de handicap, réglementation, procédure, rôle des intervenants présents dans le secteur...

- Appréhender les connaissances relatives à l'accessibilité des personnes handicapées et à la réglementation relative à l'accessibilité, notamment du cadre bâti.
- Comprendre les dossiers qui leurs seront soumis pour examen en CCDSA et les instruire au regard de la réglementation accessibilité.
- Connaître le rôle et la logique des différents acteurs susceptibles d'avoir un rôle en matière d'accessibilité dans le domaine de la construction et de l'aménagement urbain et se positionner parmi eux.

**le public concerné – les pré-requis**

Cette action concerne les agents des DDT(M) **débutants** dans les services en charge de l'instruction et le traitement des dossiers de demande d'autorisation présentés en CCDSA.

## IDENTIFICATION DES FORMATIONS (choisir les CVRH concernés)

ACTEURS CVRH	DONNEES FORMATION – COORDONNEES CVRH
<p>CVRH concerné : <b>TOURS</b> Chef de projet : Marie-Pierre FLAMENT Coordonnées : <a href="mailto:marie-pierre.flament@developpement-durable.gouv.fr">marie-pierre.flament@developpement-durable.gouv.fr</a></p> <p>Assistante : Patricia POUPINEAU Coordonnées : <a href="mailto:patricia.poupineau@developpement-durable.gouv.fr">patricia.poupineau@developpement-durable.gouv.fr</a></p>	<p>Dates de la formation : <b>Module 1 : 8 (après-midi) au 12 avril 2024 (matin)</b> <b>Module 2 : 11 au 13 juin 2024 (matin)</b></p> <p>Dates limite d'inscription : 5 mars 2024</p> <p>Lieu de la formation : 58, rue Roger Salengro 37015 TOURS</p> <p>Adresse courriel : <a href="mailto:marie-pierre.flament@developpement-durable.gouv.fr">marie-pierre.flament@developpement-durable.gouv.fr</a></p> <p>Lien pour inscription : <a href="http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/index.php?id_session=31071">http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/index.php?id_session=31071</a></p>
<p>CVRH concerné : <b>AIX</b> Cheffe de projet : Armelle KAVOUNOUDIAS Coordonnées : <a href="mailto:armelle.kavounoudias@developpement-durable.gouv.fr">armelle.kavounoudias@developpement-durable.gouv.fr</a></p>	<p>Dates de la formation : <b>Module 1 : 10 (après-midi) au 14 juin 2024 (matin)</b> <b>Module 2 : 17 au 19 septembre 2024 (matin)</b></p> <p>Dates limite d'inscription : 10 mai 2024</p> <p>Lieu de la formation : Z.I. des Milles - 13792 Aix-en-Provence</p> <p>Adresse courriel : <a href="mailto:armelle.kavounoudias@developpement-durable.gouv.fr">armelle.kavounoudias@developpement-durable.gouv.fr</a></p> <p>Lien pour inscription : <a href="http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/index.php?id_session=31226">http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/index.php?id_session=31226</a></p>
<p>CVRH concerné : <b>NANCY</b> Chef de projet : François STOFFEL Coordonnées : <a href="mailto:francois.stoffel@developpement-durable.gouv.fr">francois.stoffel@developpement-durable.gouv.fr</a></p>	<p>Dates de la formation : <b>Module 1 : 16 (après-midi) au 20 septembre 2024 (matin)</b> <b>Module 2 : 18 au 20 novembre 2024 (matin)</b></p> <p>Dates limite d'inscription : 28 août 2024</p> <p>Lieu de la formation : Abbaye des Prémontrés 54700 Pont-A-Mousson</p> <p>Adresse courriel : <a href="mailto:francois.stoffel@developpement-durable.gouv.fr">francois.stoffel@developpement-durable.gouv.fr</a></p> <p>Lien pour inscription : <a href="http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/index.php?id_session=31242">http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/index.php?id_session=31242</a></p>

## **CONTEXTE**

Afin de mettre en œuvre le dispositif réglementaire issu de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et de l'ordonnance du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées il convient de susciter, en s'appuyant sur une mobilisation forte des services du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, une dynamique générale de prise de conscience et d'action sur la politique d'accessibilité, notamment en ce qui concerne le cadre bâti.

Pour cela, les services déconcentrés doivent disposer d'une culture commune sur les enjeux de l'accessibilité et la problématique générale du handicap afin d'inciter à une intégration et un traitement optimisé de l'accessibilité dans les projets locaux et de leur permettre de relayer l'information auprès des acteurs de terrain.

Il est aujourd'hui proposé une formation spécifique aux agents débutants ayant à participer aux commissions consultatives départementales de sécurité et d'accessibilité (CCDSA) apportant l'ensemble des connaissances indispensables à l'exercice de cette fonction.

Les autres agents des services en charge de l'accessibilité sont informés tout au long de l'année des évolutions et orientations nouvelles par le biais de formations ou de journée d'information organisées par la DHUP, la DMA ou le réseau scientifique et technique. Une formation est également dédiée aux agents ayant à porter la politique publique d'accessibilité auprès des acteurs de la construction.

L'objet du présent cahier des charges est de définir la commande faite par la DHUP aux CVRH qui organiseront les sessions de formation spécifiques aux agents de DDT(M) débutants ayant à participer aux CCDSA.

## **PROGRAMME DE LA FORMATION**

### **Intervenants :**

- VANSANTVLIET Remy – DDT 26
- Nathalie LISSILLOUR – DDT 91
- Anne COURTAT – DDT 38
- Nathalie MOUGEOT - DDT 08
- Matthieu KOMJATI – DDTM 44
- Yves NEGRE - DDTM 30

### **Programme prévisionnel:**

Au cours de la formation les participants devront acquérir les connaissances et compétences suivantes :

- Les différents types de handicap pris en compte par la réglementation, leur enjeux et problématiques propres,
- Les apports de la réglementation, son fonctionnement et son esprit pour répondre aux attentes des personnes handicapées,
- Les textes relatifs à l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées, la maîtrise des outils d'accompagnement qui permettront de répondre à leurs interrogations,
- Les procédures réglementaires de contrôle des règles d'accessibilité,
- La lecture et la bonne compréhension des dossiers d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public et des demandes de dérogation,
- Le rôle assigné par la DHUP aux DDT(M) et au réseau scientifique et technique en matière d'accessibilité, et plus particulièrement en ce qui concerne leur rôle au sein des CCDSA.

Le programme de la formation prendra en compte les nouveautés réglementaires introduites en 2015/2017 (agendas d'accessibilité programmée, nouvelle réglementation accessibilité des ERP situés dans un cadre bâti existant et neuf, nouvelle réglementation CCDSA).